



---

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur des règlements n<sup>os</sup> 22.09.04.26, 22.09.05.26, 22.10.16.26,  
22.11.02.26, 22.14.01.26, 22.14.02.26 et 22.16.05.26**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil municipal du 4 mai 2026, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement n<sup>o</sup> **22.09.04.26** modifiant le règlement de plan d'urbanisme n<sup>o</sup> 22.09 afin d'ajouter l'identification de voies de circulation projetées dans le cadre de la planification du développement du territoire ainsi que la notion d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur industriel de la rue Bernard-Pilon
- Règlement n<sup>o</sup> **22.09.05.26** modifiant le règlement de plan d'urbanisme n<sup>o</sup> 22.09 afin d'ajouter des dispositions relatives à l'habitation, incluant des indicateurs et cibles, conformément aux ajustements apportés au Schéma d'aménagement et de développement révisé
- Règlement n<sup>o</sup> **22.10.16.26** modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 22.10 afin d'assujettir la zone I-2 à un plan d'aménagement d'ensemble dans le cadre de la planification du développement du territoire
- Règlement n<sup>o</sup> **22.11.02.26** modifiant le règlement de lotissement n<sup>o</sup> 22.11 afin d'ajouter un encadrement des opérations cadastrales dans un secteur réservé aux voies de circulation projetées dans le cadre de la planification du développement du territoire ainsi que pour ajouter des normes pour une rue sans issue en « T » ou à virage latéral
- Règlement n<sup>o</sup> **22.14.01.26** modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) n<sup>o</sup> 22.14 d'ajouter un encadrement particulier dans le secteur industriel de la rue Bernard-Pilon
- Règlement n<sup>o</sup> **22.14.02.26** modifiant le règlement n<sup>o</sup> 22.14 afin d'ajouter un encadrement relatif pour un logement abordable, logement ou habitation à loyer modique (HLM) et logement social dans le cadre de projet dans une zone résidentielle
- Règlement n<sup>o</sup> **22.16.05.26** modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n<sup>o</sup> 22.16 afin d'assujettir la zone IDC-1

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi et sont entrés en vigueur le 18 juin 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : [greffe@stmathieudebeloeil.ca](mailto:greffe@stmathieudebeloeil.ca).

**DONNÉ** à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 23 juin 2026.

---

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement n° 26.05 adopté le 12 janvier 2026 par le conseil municipal, je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://stmathieudebeloeil.ca>, le 23 juin 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 juin 2026.



---

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière